

L'accompagnement et les relations de pouvoir en éducation des adultes : les conditions de la libération de l'acte d'apprendre

Par Daniel Baril, directeur général (ICÉA)

Colloque : «Questions d'éthique en éducation et en formation. Pour aller plus loin... en dialogue avec Guy Bourgeault». Groupe de recherche éthique en Éducation et en Formation. Université du Québec à Montréal. 24 mai 2018

Introduction

C'est un grand plaisir de pouvoir contribuer à ce colloque sur Guy Bourgeault et, plus particulièrement, à cette table ronde qui porte sur la libération de l'acte d'apprendre, thème combien pertinent dans ces sociétés dites *du savoir* si exigeantes en matière de connaissances et de compétences.

Ma contribution à cette table ronde puise à des réflexions de Guy Bourgeault exprimées dans ses fonctions de président de l'ICÉA. Guy Bourgeault a été président de l'ICÉA de 1979 à 1983. Pour l'éducation des adultes, ces années furent d'une grande importance. D'abord, parce qu'elles ont été marquées par les travaux de la Commission d'étude sur la formation des adultes, communément appelée la Commission Jean. Ensuite, pour reprendre une expression fréquemment mentionnée dans les écrits de l'ICÉA de l'époque, parce qu'elles furent le théâtre d'une contre-réforme en éducation. Cette contre-réforme, pour reprendre une caractérisation proposée en 1992 par Guy Bourgeault dans un

écrit soulignant les 10 ans de la publication du rapport de la Commission Jean, était «d'inspiration et d'orientation conservatrice» et elle se composait « d'oppositions d'abord discrètes et de résistances sourdes, puis d'actions plus résolues et concertées remettant en cause les idéaux démocratiques et égalitaires des années 1960 »¹.

En réfléchissant à la perspective que je pourrais adopter pour rendre compte de réflexions du président de l'ICÉA, au tournant des années 1980, je me suis rappelé une communication prononcée par Guy Bourgeault, en collaboration avec François Pageau, lors d'un séminaire international sur les politiques d'éducation des adultes, tenu à Québec en 1999. Dans cette communication, Guy Bourgeault et son collaborateur posaient la question du pouvoir en éducation des adultes, à l'échelle de la personne apprenante. La reconnaissance de la compétence du sujet apprenant était au cœur de l'analyse proposée. Ces sujets apprenants qui ont la capacité et le droit « de définir et d'exprimer leurs désirs, leurs aspirations, et de choisir leurs lieux et leurs modes d'insertion dans la société »². Dans cette perspective, la question du pouvoir fut posée ainsi : « [...] toutes les demandes de formation ne sont pas légitimes ; la légitimité des demandes tient à l'autorité de qui les exprime. Il est donc des demandes autorisées, donc légitimes, et d'autres pas »³.

Cette notion de demandes autorisées et légitimées a toujours été un prisme au travers lequel j'ai porté mon regard sur l'éducation des adultes. Elle permet de relativiser le discours ambiant et dominant sur les priorités de formation et de remonter à la source politique et idéologique des rapports de pouvoir d'où origine ces connaissances et ces compétences dont l'acquisition et la maîtrise sont considérées prioritaires, souvent, par des personnes autres que la personne apprenante elle-même.

¹ Bourgeault, Guy. (1992). L'éducation des adultes, 10 ans plus tard! Et après ? Journée d'étude organisée par l'ICÉA le 27 mai 1992 à l'occasion du lancement d'un Avis du Conseil supérieur de l'éducation: Accroître l'accessibilité et garantir l'adaptation – l'éducation des adultes dix ans après la Commission Jean.

² Bourgeault, Guy et Pageau, François. L'expression de la demande et la reconnaissance des acquis, dans Politiques d'éducation et de formation des adultes (Éd. Jean-Paul Hauteceur). Séminaire international de Québec. 29 novembre au 2 décembre 1999. Ministère de l'Éducation du Québec : Québec, pp. 104-105.

³ *Ibid.*, p. 105.

Il m'apparaissait évident que la question du pouvoir était au cœur des conditions de libération de l'acte d'apprendre, le thème de cette table ronde. C'était aussi un angle pertinent pour analyser des interventions faites à titre de président de l'ICÉA, puisque le discours andragogique de l'ICÉA place l'adulte apprenant au cœur des relations en éducation. Dans cette perspective, ma communication portera son attention sur les dimensions de pouvoir à l'œuvre dans la relation d'accompagnement.

La libération de l'acte d'apprendre implique idéalement d'affranchir l'adulte apprenant des relations inégalitaires de pouvoir qui peuvent s'exercer lors des différentes étapes des décisions prises en matière d'apprentissage. Ainsi, les choix des contenus et des modalités d'apprentissage, la prise en compte des aspirations et des objectifs d'apprentissage de l'adulte apprenant, la négociation continue entre celui-ci et les multiples contraintes s'imposant tout au long du parcours d'apprentissage marquent la démarche d'apprentissage. Comment Guy Bourgeault posait-il cette question des relations de pouvoir au sein de la relation d'accompagnement, dans des interventions faites à titre de président de l'ICÉA ? C'est la question qui a guidé ma lecture des interventions à la base de ma présentation.

Pour tenter de répondre à ces questions, j'ai consulté le Fonds d'archive de l'ICÉA, localisé au Service des archives de l'UQAM, et des documents archivés au Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF). Dans ces deux fonds d'archives, j'ai pu répertorier trois textes qui comprenaient des réflexions pertinentes au sujet que je souhaite traiter : un discours prononcé à l'ouverture d'un colloque sur l'éducation populaire, un mot d'introduction accompagnant un outil d'information produit par l'ICÉA en vue des consultations publiques menées par la Commission Jean et le mémoire de l'ICÉA à cette commission, qui avait été préparé par Guy Bourgeault, en collaboration avec Paul Bélanger, alors directeur général de l'ICÉA.

Les conditions de libération de l'acte d'apprendre

Dans le contexte de la consultation publique réalisée par la Commission Jean, l'ICÉA publia en 1980 des dossiers sur dix sujets touchant à l'éducation des adultes. Guy Bourgeault signa la présentation de ces dossiers⁴. Dans cette introduction, la question du pouvoir de l'adulte apprenant était directement posée :

[...] quelles possibilités réelles les femmes et les hommes du Québec ont-ils de s'informer et de se former dans les matières qui les touchent le plus directement et dans leur vie de tous les jours, de discuter de leurs problèmes, d'acquérir selon leurs besoins à eux les compétences requises pour contrôler leurs conditions de vie et de travail, maîtriser leur environnement, pour se définir et se situer face aux idées et valeurs communément admises, pour orienter en fonction d'eux-mêmes et de leurs intérêts personnels et collectifs leur développement socio-économique et culturel ?⁵

Selon ce questionnement, le degré de libération de l'acte d'apprendre se mesure à l'aune de ces possibilités réelles qu'ont les personnes d'exprimer de manière autonome leurs besoins, d'accéder à des lieux d'apprentissage répondant à ces besoins et de maîtriser des connaissances et de développer des compétences contribuant à leur pouvoir effectif sur leur environnement individuel et social. Il est ainsi question de « prise en charge par les individus et par les collectivités de leur développement culturel et éducatif »⁶.

⁴ Bourgeault, Guy. (1980). Pour une politique québécoise en matière d'éducation des adultes. Présentation du dossier dans ICÉA. Pour une démocratisation de l'éducation des adultes. 10 éléments-clés. Montréal : ICÉA.

⁵ *Ibid.* p. 1.

⁶ *Ibid.* p. 2

Le thème de la démocratisation me semble résumer l'angle par lequel Guy Bourgeault aborde la question du pouvoir. Dans le cadre de la dynamique éducative, l'autonomie effective de la personne apprenante est une condition de démocratisation de l'acte d'apprendre, et du coup, une condition de la libération de cet acte. Or, pour Guy Bourgeault, la libération de l'acte d'apprendre ne se limite pas à ces lieux de proximité de l'apprentissage, où interagissent la personne apprenante et les différents acteurs du monde de l'éducation. Car, au-delà le milieu de l'éducation, elle concerne l'ensemble de la société.

À l'échelle de la société, les réflexions de Guy Bourgeault appellent à la démocratisation de la société. Autrement dit, la prise en compte de la personne ne peut être circonscrite à la seule sphère éducative, elle doit s'étendre à la société tout entière. En éducation, le « souci de démocratisation »⁷, pour reprendre une expression employée par Guy Bourgeault, doit être coextensif à l'ensemble de la société. Le président de l'ICÉA résuma ce propos par l'appel à « Démocratiser l'éducation ... et la société »⁸.

Ces considérations de démocratisation furent reprises en 1979 par Guy Bourgeault, à l'occasion du mot d'ouverture d'un colloque de l'ICÉA sur l'éducation populaire. Dans ce discours, Guy Bourgeault estime « inacceptables » l'accès réservé aux médias, le déséquilibre de l'information et la déformation conséquente de la réalité sociale⁹. Il met en relief des situations où des ministres peuvent annoncer à répétition la même intention, « sans pour autant qu'aucune réalisation n'y ait jamais donné suite », alors que pendant ce temps :

⁷ *Idem.*

⁸ *Idem.*

⁹ Bourgeault, Guy. (1979). Ouverture du colloque, dans La parole, ça se prend. Rapport et dossiers de référence du colloque populaire sur le rôle des médias, leur accessibilité, leur contrôle et leur propriété, tenu les 2 et 3 novembre 1979 à Montréal. Central de l'enseignement du Québec et Institut canadien d'éducation des adultes: Montréal, p. 7.

[...] des groupes populaires, des citoyens regroupés dans des coopératives d'habitation par exemple ou des groupes de personnes qui travaillent au niveau du réaménagement urbain peuvent faire sans fracassante déclaration d'importantes réalisations qui n'auront, elles, aucun écho à la télévision¹⁰.

Il déplore donc un « accès réservé au téléjournal et aux activités télévisées »¹¹. Ces considérations amènent Guy Bourgeault à conclure que « [l]es individus et les groupes ont droit à l'information, dans les deux sens du terme : le droit d'être informé de façon équilibrée, le droit également d'informer ». Sous l'angle d'une réflexion sur l'accès inégalitaire aux médias, Guy Bourgeault met ainsi en lumière l'inégalité de représentation des réalités vécues par les personnes. L'invisibilité médiatique est une conséquence de l'absence de pouvoir.

La libération de l'acte d'apprendre face à une contre-réforme conservatrice en éducation

Au tournant des années 1980, un tel appel à la démocratisation de l'éducation et de la société se butait à des forces socioéconomiques et politiques qui ont été le creuset du néo-libéralisme. Sur le plan des actions et des politiques en éducation, Guy Bourgeault proposa à cette époque un bilan dévastateur :

[...] une analyse tant soit peu attentive de cette réforme et de ses fruits a tôt fait de montrer comment il s'est agi surtout, sinon exclusivement, d'adapter l'école à tous ses niveaux aux besoins nouveaux d'une économie moderne, en préparant et en recyclant la main-d'œuvre d'une société industrielle rattrapant ses retards... et de meubler les loisirs de couches plus larges de la population en favorisant la

¹⁰ *Idem.*

¹¹ *Idem.*

consommation passive de "biens culturels" d'une qualité souvent fort douteuse. Cela s'appelle en termes officiels : formation du travailleur et formation du citoyen ! Mais il n'y a rien là qui soit processus ou même promesse de démocratisation.¹²

Le mémoire de l'ICÉA à la Commission Jean jugea même que la démocratisation de l'éducation et de la société était « menacée »¹³. Comme il est expliqué dans ce mémoire :

Au niveau des médias tout comme à celui de l'éducation formelle des adultes ou de l'éducation populaire autonome, le problème central est la perte progressive de contrôle de la population sur son environnement, sur son travail et les qualifications qui s'y rapportent, sur l'information émise, sur le développement culturel¹⁴.

Lorsque confronté plus directement à l'accroissement du pouvoir de la personne apprenante, perspective au cœur d'une visée de démocratisation de l'éducation, le bilan est tout aussi dramatique, selon Guy Bourgeault :

En somme, exclus ou intégrés, ceux qui constituent l'immense majorité de la population n'ont pas la possibilité réelle de prendre en charge individuellement et collectivement leur développement éducatif et culturel en vue d'une meilleure compréhension de leurs conditions de vie et de travail et d'une meilleure instrumentation pour en contrôler l'évolution. C'est pourtant bien de cela qu'il s'agit quand on parle de démocratisation¹⁵.

¹² *Ibid.*, p. 2

¹³ ICÉA. (1981). Pour une démocratisation de l'éducation des adultes. Document préparé par Guy Bourgeault et Paul Bélanger. Institut canadien d'éducation des adultes : Montréal, p. 10

¹⁴ *Ibid.*, p. 55

¹⁵ *Op.cit.*, Bourgeault, Guy (1980). Pour une société ..., p.2.

Dans l'ensemble, comme l'exposa l'ICÉA dans son mémoire à la Commission Jean : « [...] ces réformes, cette modernisation de l'éducation et des tentatives pour la rendre plus accessible ont peu répondu aux attentes des classes populaires »¹⁶.

Conclusion

Dans le mémoire de l'ICÉA à la Commission Jean, préparé entre autres par Guy Bourgeault, il est mis en évidence que dans nos sociétés, « [l]e savoir et les capacités de l'utiliser sont devenus des facteurs décisifs de pouvoir »¹⁷. C'est en ce sens que nous pouvons qualifier nos sociétés de société du savoir, c'est-à-dire, des sociétés où le savoir est non seulement un moteur du développement individuel et social, mais aussi un capital stratégique requis pour accéder au pouvoir définissant les voies de ce développement.

Dans un tel contexte, où le pouvoir repose sur le savoir, libérer l'acte d'apprendre constitue sans aucun doute une condition de démocratisation. En ce sens, pour être libre, l'acte d'apprendre doit s'affranchir de ces forces externes qui lui imposent un carcan de demandes autorisées et légitimées d'apprentissage. Libérer l'acte d'apprendre du joug de cette emprise revient à s'opposer à ces rapports de pouvoir qui, tant dans les politiques d'éducation que dans le quotidien de l'éducation et de l'apprentissage, autorisent ce qu'il faut savoir et les lieux et les modes d'éducation où acquérir ce savoir légitimé.

Les réflexions du président de l'ICÉA, au tournant des années 1980, proposent certaines dimensions de ce travail de libération de l'acte d'apprendre. Premièrement, à l'échelle des relations entre la personne apprenante et les acteurs de la dynamique éducative, le pouvoir de la personne apprenante doit s'incarner dans des possibilités réelles

¹⁶ *Op.cit.*, ICÉA. (1981). Pour une démocratisation ..., p. 22.

¹⁷ *Ibid.*, p. 33.

pour celle-ci d'exprimer des besoins d'apprentissage et de bénéficier de lieux d'apprentissage respectueux de son style d'apprentissage. Deuxièmement, la libération de l'acte d'apprendre au sein de la sphère éducative doit se prolonger à l'échelle de la société. Car le pouvoir en éducation ne se cantonne pas à la seule démarche d'apprentissage, mais il concerne aussi les capacités d'utiliser les acquis de l'apprentissage en vue d'une prise en charge effective par la personne de son développement individuel et de celui de la société.

En terminant, cette aspiration à libérer l'acte d'apprendre invite les éducateurs et les éducatrices à faire leur ce «souci de démocratisation» que fit valoir Guy Bourgeault à titre de président de l'ICÉA. Plus fondamentalement, sur un plan philosophique, cette promesse de démocratisation, qui au tournant des années 1980 fut mise à mal par une contre-réforme néo-libérale en éducation, conduit à une éthique de la libération en éducation. Dans notre société du savoir, cette éthique est selon moi plus nécessaire que jamais, puisque de nos jours le savoir est non seulement une condition d'insertion et un facteur d'exclusion, selon l'insuffisance ou l'inadéquation des connaissances acquises, mais il devient de plus en plus une cause de discrimination systémique, en fonction de la légitimité conférée à ce que l'on sait. Dans ce contexte, libérer l'acte d'apprendre demeure un projet social autant qu'éducatif.

Bibliographie

Bourgeault, Guy. (1979). Ouverture du colloque, dans *La parole, ça se prend*. Rapport et dossiers de référence du colloque populaire sur le rôle des médias, leur accessibilité, leur contrôle et leur propriété, tenu les 2 et 3 novembre 1979 à Montréal. Central de l'enseignement du Québec et Institut canadien d'éducation des adultes: Montréal.

Bourgeault, Guy. (1980). Pour une politique québécoise en matière d'éducation des adultes. Présentation du dossier dans ICÉA. Pour une démocratisation de l'éducation des adultes. 10 éléments-clés. Montréal : ICÉA.

Bourgeault, Guy. (1992). L'éducation des adultes, 10 ans plus tard! Et après ? Journée d'étude organisée par l'ICÉA le 27 mai 1992 à l'occasion du lancement d'un Avis du Conseil supérieur de l'éducation: Accroître l'accessibilité et garantir l'adaptation – l'éducation des adultes dix ans après la Commission Jean.

Bourgeault, Guy et Pageau, François. L'expression de la demande et la reconnaissance des acquis, dans Politiques d'éducation et de formation des adultes (Éd. Jean-Paul Hauteceur). Séminaire international de Québec. 29 novembre au 2 décembre 1999. Ministère de l'Éducation du Québec : Québec.

ICÉA [Institut canadien d'éducation des adultes]. (1981). Pour une démocratisation de l'éducation des adultes. Document préparé par Guy Bourgeault et Paul Bélanger. Institut canadien d'éducation des adultes : Montréal.